

Centrale des syndicats
du Québec



Services publics **PERSPECTIVES**

sécurité retraite enjeux valeur choix éducation
financement vieillissement santé
services publics communications
services sociaux **services publics**
culture **santé** **néolibéralisme** éducation

Présentation de *Services publics : perspectives*

Services publics : perspectives est un outil de sensibilisation et de formation sur l'importance des services publics pour la société québécoise et sur la remise en cause à laquelle ils font face depuis plusieurs années. Cet outil vise aussi à informer les membres de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) sur le rôle du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) dans la défense et la promotion des services publics, ainsi qu'à alimenter la réflexion sur l'avenir de cette coalition. La création de cet outil par la CSQ découle d'une demande des personnes déléguées faite à la réunion du Conseil général de décembre 2011, de même que d'une volonté d'affirmer positivement la vision de la société que nous défendons.

Services publics : perspectives se compose d'une série de courtes fiches synthèses, chacune portant sur un thème particulier. Les fiches ont été conçues de manière à être lues les unes à la suite des autres, mais elles peuvent également être consultées de façon individuelle. Chaque fiche se termine avec un encadré *Pour en savoir plus* qui fournit quelques références de lectures pour celle ou celui qui voudrait aller plus loin. Aussi, d'autres fiches pourront s'ajouter aux fiches initiales et être intégrées à la pochette.

Nous espérons que cet outil et les fiches qu'il contient pourront être utilisés par les membres de la CSQ dans le cadre de leurs réflexions, de leurs débats et de leurs discussions sur les services publics, le néolibéralisme et le SISP. Les militantes et les militants peuvent employer les fiches de multiples façons, notamment :

- Elles peuvent être distribuées dans vos assemblées ou envoyées pour vos listes courriel (une fiche par mois, par exemple) ;
- Elles peuvent être intégrées comme articles à vos journaux syndicaux locaux ;
- Et de bien d'autres façons...

BONNE LECTURE !

Services publics : perspectives

Liste des fiches* – Avril 2012

NUMÉRO	TITRE DES FICHES
1	Les services publics : l'outil du « vivre ensemble »
2	Un peu d'histoire...
3	Les bienfaits des services publics (1 ^{re} partie)
4	Les bienfaits des services publics (2 ^e partie)
5	Le néolibéralisme : qu'est-ce que c'est ?
6	Manifestations actuelles du néolibéralisme
7	La mystification entourant la dette du Québec
8	Vieillessement : choc démographique ou discours démagogique ?
9	Vieillessement de la population et coûts de santé
10	Des mythes à déboulonner : les retraites
11	Notre vision de la fiscalité
12	Financer les services publics : c'est possible !

* D'autres fiches pourront s'ajouter aux fiches initiales et être intégrées à *Services publics : perspectives*.



Siège social - Montréal

9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6P3
514 356-8888 1 800 465-0897

Bureau de Québec

320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9E7
418 649-8888 1 877 850-0897

csq.qc.net

1 Les services publics : l'outil du « vivre ensemble »

Sans même en avoir conscience, nous bénéficions quotidiennement d'une multitude de services publics. À peine pose-t-on le pied hors du lit que déjà, on ouvre la porte du réfrigérateur afin de préparer notre petit déjeuner. Évidemment, on ne pense pas aux services d'inspection alimentaire du gouvernement qui ont veillé à ce que notre repas du matin ne comporte aucun risque pour notre santé. On partagera notre repas avec notre plus jeune qui s'amusera toute la journée au centre de la petite enfance et avec notre aînée qui retrouvera ses amies dans la cour d'école avant de s'attaquer à ses premières multiplications. En marche vers la station de métro, on croitera l'éboueur qui collectera nos ordures. Nous poursuivrons ainsi notre journée sans réaliser que c'est sur tous ces services publics que repose en grande partie notre qualité de vie.

Pourtant, les taxes et les impôts qui financent ces services n'ont pas bonne presse. Dans les journaux, à la télévision ou à la radio, c'est sans relâche qu'on les décrie, qu'on les condamne. Les médias mettent rarement à l'avant-plan tous les bienfaits des services publics offerts à la population. Ceux-ci résultent d'une décision collective éclairée. Nous avons choisi de mettre en commun nos ressources au moyen des impôts et des taxes afin de nous offrir en retour des services. Cette décision définit également le type de sociétés dans lequel on veut vivre.



Les services publics : un choix de société

En effet, vivre aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, ce n'est pas la même chose que vivre en Suède, au Danemark ou en Finlande. Ce qui distingue fondamentalement ces sociétés, au-delà de leur langue et de leur culture, c'est ce que les gens qui y vivent ont décidé de « faire collectivement ». En Suède ou au Danemark, les impôts et les taxes sont élevés, mais les habitants de ces pays bénéficient en retour d'une gamme étendue de services publics et de protections sociales accessibles à tous, sans égard au revenu. On s'y fait soigner et on y étudie gratuitement ou presque. Quand une femme est enceinte

ou qu'une personne perd son emploi, la société dans son ensemble les soutient financièrement. Les inégalités de revenus y sont moins fortes et la pauvreté moins présente que dans les autres pays développés.

À l'opposé, des pays comme les États-Unis ou la Grande-Bretagne ont fait des choix fort différents. L'action de l'État, les services publics et les programmes sociaux y sont mal perçus. Les taxes et les impôts sont relativement bas, ce qui force les citoyens à devoir se procurer les services dont ils ont besoin auprès de l'entreprise privée. Évidemment, un tel choix pénalise une partie de la classe moyenne et des citoyens moins fortunés qui, bien souvent, n'ont pas accès à plusieurs services fondamentaux, notamment la santé et l'éducation supérieure. Conséquemment, cette



partie de la population voit sa qualité de vie considérablement diminuée.

Les choix que font les populations créent donc des sociétés bien différentes les unes des autres.

Les services publics : que sont-ils ?

Pour amorcer cette réflexion sur les services publics, il convient d'abord d'en donner une définition et d'en circonscrire les contours. Les services publics sont des services que nous jugeons d'intérêt général (qui répondent souvent à un besoin essentiel), et qui sont incompatibles avec le fonctionnement normal du marché. Pour diverses raisons, une société peut considérer que la vente de ces services par les entreprises privées est inappropriée. La collectivité prend donc en charge leur financement, leur production ou les deux.

Certains services publics visent à répondre à différents besoins fondamentaux et sont donc accessibles à tous, peu importe le revenu. Les services de santé, d'éducation ou d'accès à l'eau potable en sont des exemples. C'est d'ailleurs pourquoi, à l'exception notable des États-Unis, tous les pays développés ont choisi de mettre en place des systèmes publics de

santé. D'autres services publics servent à encadrer l'activité économique et la vie en société. De nombreux organismes de réglementation et des ministères se chargent d'appliquer la réglementation qui assure la bonne marche de l'économie. Le Bureau de la concurrence, le ministère du Travail, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sont des exemples d'organismes qui assurent le respect de ces règles.

Finalement, il est important de mentionner qu'au Québec, les services publics sont fournis par les trois paliers de gouvernement : municipal, provincial et fédéral.

Un tour d'horizon...

Les fiches suivantes raconteront donc l'histoire des services publics, de leur formidable contribution au bien-être et à la qualité de vie, mais également de leur remise en cause au Québec et dans la plupart des pays développés. Grâce à ce bref tour d'horizon, nous espérons que vous serez davantage en mesure de répondre à une question simple, mais fondamentale : dans quel type de société désirez-vous vivre ?

POUR EN SAVOIR PLUS

Toutes les fiches suivantes.

2 Un peu d'histoire...

Dans la plupart des pays développés, l'offre de services publics est aujourd'hui relativement importante. Malgré les reculs subis au cours des 30 dernières années, les États jouent encore un rôle central au sein de nos sociétés.



Comment les services publics ont-ils été mis en place ?

Les services publics tirent leur origine des besoins que les êtres humains ne peuvent satisfaire seuls. Les individus ont donc confié certaines tâches à leur collectivité ou à une autorité publique. Le développement des villes a créé également de nouveaux besoins difficiles à satisfaire individuellement. En ville, l'approvisionnement en eau devenait, par exemple, un grand défi. De même, les rejets humains d'une population vivant beaucoup plus densément créaient d'importants problèmes de salubrité. La solution a été le développement et la gestion par les autorités municipales de services d'aqueduc et d'égout. Les villes ont donc commencé à taxer et à imposer leurs citoyens pour investir dans la création de ces nouveaux réseaux qui amélioreraient grandement la qualité de vie de leurs habitants.

La création des États-nations modernes au 18^e siècle, ce qu'on appelle aujourd'hui les pays, a favorisé également l'émergence de nouveaux services publics. Les États se sont chargés d'abord uniquement des fonctions

« régaliennes¹ » : l'armée, la police, la justice et la diplomatie. On a donc créé des armées nationales, des forces policières, des systèmes de justice et des ambassades. Puis, à la suite de la grande dépression des années 30, les États se sont mis à jouer un rôle beaucoup plus étendu, notamment sur le plan social. En réponse à la grande dépression, le gouvernement américain a instauré, dans le cadre de son fameux *New Deal*, plusieurs lois importantes qui ont constitué la fondation de l'État social et qui ont été reprises en substance par plusieurs autres pays développés. Le président Roosevelt a notamment fait adopter la Loi sur la sécurité sociale qui assurait un minimum vital aux personnes âgées et la Loi sur les normes minimales du travail². Les impôts sur le revenu ont été augmentés de façon draconienne afin de financer les nouveaux programmes sociaux et les services publics ainsi que les investissements en infrastructures visant à relancer une économie moribonde. Les impôts avaient aussi pour objet de réduire les écarts de richesse abyssaux existants à cette époque³. Le taux d'imposition maximal qui s'appliquait sur les revenus élevés était alors de 91 %.

Et au Québec ?

Au Canada et au Québec, les premières grandes législations sociales furent adoptées durant les années 1930. Le gouvernement

- 1 Le terme « régalien » vient du mot « roi ». Les fonctions régaliennes font donc référence aux fonctions qui, historiquement, relevaient du roi.
- 2 Cette loi prévoyait notamment la semaine de travail de 40 heures, un salaire minimum et l'interdiction du travail des enfants.
- 3 Malheureusement, aux États-Unis, ces écarts sont aujourd'hui de retour à de tels niveaux...



du Québec crée, notamment, la Commission des assurances sociales en 1930 et le ministère du Travail en 1931, alors que le gouvernement fédéral met en place l'assurance-chômage en 1940. Cependant, c'est surtout après la Deuxième Guerre mondiale que l'État social se développe réellement. La Révolution tranquille fait entrer le Québec dans la modernité. Durant les années 1960, l'éducation publique, le régime d'assurance-maladie, les cégeps, le régime des rentes, la Caisse de dépôt et placement et le ministère des Affaires culturelles sont notamment créés. D'autres services s'ajouteront au fil des ans, et la population québécoise finira par bénéficier de la plus importante offre de services publics en Amérique du Nord.

Une construction influencée par divers facteurs

La mise en place des services publics n'aurait pas été possible sans l'influence des grandes luttes sociales, notamment celles menées par les organisations syndicales,

ainsi que par le mouvement des droits de la personne dont l'adoption des grandes chartes des droits et libertés a été l'un des accomplissements importants. La crise des années 1930 avait mis en évidence la nécessité de répartir équitablement la richesse et de combattre la pauvreté à l'aide de services publics et de programmes sociaux.

La remise en question...

Durant la majeure partie du 20^e siècle, les programmes sociaux et les services publics ont provoqué une amélioration marquée des conditions et de la qualité de vie d'une grande partie de la population. Malgré cet accomplissement remarquable, les décennies 1970 et 1980 ont donné naissance à un nouveau courant idéologique appelé néolibéralisme, remettant fondamentalement en question le rôle de l'État et des services publics. Les prochaines fiches traiteront successivement des bienfaits des services publics et de leur remise en question par les partisans de l'idéologie néolibérale.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *La fiscalité, c'est politique*, une courte vidéo produite par le Syndicat de la fonction publique du Québec qui trace un bref historique des impôts et des services publics, http://www.youtube.com/watch?v=IL5R_chNgQw.q
- PAQUEROT, Sylvie, sous la dir. de. (1996). *L'État aux orties ? : mondialisation de l'économie et rôle de l'État*, Éd. Écosociété, 282 p.
- KRUGMAN, Paul (2008). *L'Amérique que nous voulons*, Éd. Flammarion, Paris, 337 p.

3 Les bienfaits des services publics (1^{re} partie)

Les impôts et les taxes n'ont pas bonne presse. Les médias présentent généralement les Québécoises et les Québécois comme des individus étouffés par les charges fiscales de toutes sortes. Rarement s'attarderont-ils à nous présenter ce que nous obtenons en échange de toutes ces sommes que nous mettons en commun. Généralement, quand ils le font, ce sera pour dénoncer la mauvaise gestion des deniers publics. Bien peu de mentions seront faites du rôle social des impôts et des taxes qui financent nos services publics et nos programmes sociaux. Pourtant, ceux-ci ont une utilité bien réelle et génèrent de nombreux bienfaits qu'il convient d'explorer et de mettre en lumière. La fiche actuelle et la suivante visent à présenter les plus importants de ces bienfaits.

Une récente étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine établit que chaque ménage québécois bénéficie en moyenne d'environ 37 000 \$ en services publics. L'étude établit aussi que ces services profitent à peu près également à toutes les classes sociales, des familles démunies jusqu'aux plus nanties.

Accès élargi à plusieurs services fondamentaux

Le fait que certains services sont payés collectivement les rend accessibles à tous, notamment à la portion plus pauvre de la population. Sans financement public, la majorité des familles à revenu modeste serait dans l'impossibilité de se payer des services essentiels comme l'éducation et la santé. Ces derniers comptent parmi les services fondamentaux qui doivent être accessibles à tous, sans égard au revenu. Au Québec, plusieurs autres services sont également disponibles à peu de frais, comme les services de garde, les bibliothèques et d'autres services culturels. D'autres services sont moins visibles, comme les systèmes d'aqueduc ou les services d'inspection et de sécurité, mais contribuent aussi à notre qualité de vie.

La disponibilité et l'accessibilité à une série de services fondamentaux ont donc une influence marquée sur la qualité de vie des gens. Les services publics haussent le niveau général de bien-être de la population. De plus, dans bien des cas, les services fournis par l'État sont plus économiques et

coûtent moins chers que s'ils étaient fournis par le secteur privé. Par exemple, il est reconnu, de façon notoire, que le système de soins de santé privé des États-Unis coûte beaucoup plus cher que tous les systèmes de santé publics des pays développés, sans compter qu'il laisse sans assurance une portion importante de sa population. Un autre exemple est le système d'assurance automobile public du Québec. Le Québec, l'une des seules provinces canadiennes à offrir un système d'assurance automobile public, est effectivement l'endroit au Canada où il en coûte le moins cher pour assurer son automobile. Ainsi, contrairement à une idée abondamment véhiculée, les services publics constituent une très bonne affaire.

Aux États-Unis, en 2010, 93 % de la hausse des revenus a été accaparée par le 1 % le plus riche de la population. Le reste de la population américaine, les 99 %, s'est contenté du 7 % subsistant...



Redistribution de la richesse et diminution des inégalités de revenus

L'économie capitaliste laissée à elle-même a la fâcheuse tendance à concentrer les revenus dans fort peu de mains. Dans ce contexte, **la redistribution de la richesse devient une mission essentielle de l'État**. Les impôts qui proviennent, dans une forte proportion, des familles plus aisées sont redistribués, en partie, sous forme de programmes sociaux et de transferts aux individus et aux familles moins fortunés. Cela répartit ainsi plus équitablement les revenus issus de notre économie. Les prestations de vieillesse, l'aide sociale, les diverses allocations de soutien aux familles sont des exemples de ce type de transferts. Les impôts et les taxes financent également le système d'éducation préscolaire, primaire, secondaire et supérieure. Ce financement public favorise l'accès à l'éducation pour tous, notamment, pour les enfants des familles moins nanties. Cet accès à

l'éducation est l'une des clés essentielles permettant d'accéder à des niveaux de revenu plus intéressants et constitue donc un vecteur important de réduction de la pauvreté et des inégalités de revenu.

Aussi, la réduction des inégalités de revenu, si elle est souhaitable pour les plus démunis, comporte également des avantages pour l'ensemble de la société. Un ouvrage intitulé *The Spirit Level* (2009) de Richard Wilkinson et Kate Pickett montre qu'une répartition plus égalitaire des revenus est associée à de meilleures performances pour contrer divers problèmes sociaux tels que l'obésité, la mortalité infantile, la toxicomanie et la criminalité. Pour toutes ces variables et pour plusieurs autres, les sociétés plus égalitaires obtiennent de meilleurs résultats. Cette démonstration de Wilkinson et Pickett semble expliquer pourquoi les pays scandinaves, qui sont les plus égalitaires de la planète, se retrouvent si souvent en tête des classements internationaux de toutes sortes.

POUR EN SAVOIR PLUS

- GOUIN, Pierre et Gabriel STE-MARIE (2012). *Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois*, Institut de recherche en économie contemporaine, 39 p., <http://www.irec.net/upload/File/servicespublics260212.pdf>
- Le site internet du *Equality Trust*, dont une partie est traduite en français, fournit une intéressante synthèse du livre *The Spirit Level* de Richard Wilkinson et Kate Pickett. Voir : <http://www.equalitytrust.org.uk/why/francais>

4 Les bienfaits des services publics (2^e partie)

Les services publics génèrent d'importants bienfaits qui profitent à toute la société. Nous poursuivons ici leur présentation amorcée à la fiche 3.

Encadrement de l'activité économique

L'action de l'État et les services publics servent, entre autres, à encadrer l'activité économique. Ainsi, au cours du XX^e siècle, tous les pays développés ont mis en place une série de lois et de règles visant à civiliser le capitalisme. À titre d'exemple, les États ont instauré des règles touchant la protection des travailleuses et des travailleurs, la protection de l'environnement, la protection des consommateurs, la salubrité des aliments et la sécurité des bâtiments. Cependant, nous savons tous que l'existence de ces règles est insuffisante en soi pour assurer leur respect. En effet, il faut des gens qui veillent spécifiquement à l'observance de ces règles en procédant à des contrôles et à des inspections. De nombreux pays en développement bénéficient de réglementations environnementales ou du travail, mais, faute de services crédibles d'inspection et de surveillance, leur application est déficiente, voire inexistante. Une application stricte des lois et règlements permet donc à l'activité économique d'être menée de façon plus civilisée en assurant une meilleure protection aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux écosystèmes.

Un État offrant un filet de protection sociale étendu (assurance emploi, prestations d'aide sociale et autres transferts aux familles) assure également **un rôle de stabilisateur macroéconomique**. Lors de récessions, ces transferts directs aux ménages augmentent automatiquement. Les prestations sociales constituent donc un mécanisme compensatoire qui atténue la sévérité des chocs et permet de soutenir



l'économie. Par exemple, lors de la crise financière et économique de 2008, l'économie de la Russie, où le filet de protection sociale est bien mince, est passée d'une croissance de 9 % en 2008 à un recul de 11 % en 2010. À l'opposé, un pays comme le Canada, qui offre un filet beaucoup plus solide, a vu sa croissance passer de 2,5 % à un recul de 3,5 % durant la même période. Ce qu'il faut retenir de ces chiffres, c'est que la population canadienne a, grâce à ses programmes sociaux, subi moins durement les effets de la dernière récession que la population russe.

Meilleure égalité des chances et mobilité sociale

On ne naît pas tous égaux. Des enfants naissent au sein de familles aisées alors que d'autres voient le jour dans des familles plus modestes, voire démunies. Tous ces enfants n'auront pas les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement. Pourtant, d'un point de vue moral, nous croyons que tous les êtres humains sans exception devraient avoir la chance de se développer et de mener une vie satisfaisante.

De multiples façons, **les services publics tendent à favoriser cette égalité des chances** :

- Les services à la petite enfance permettent une meilleure stimulation et une meilleure socialisation des enfants issus de milieux difficiles ;
- L'éducation publique favorise l'acquisition de connaissances et d'habiletés facilitant l'accès à l'emploi ;
- Les diverses prestations de soutien du revenu des familles diminuent les taux de pauvreté des enfants.

Tous ces services ne sont que quelques exemples d'éléments favorisant l'égalité des chances, mais il y en a bien d'autres.

En lien étroit avec cette égalité des chances, **une plus grande mobilité sociale** constitue un autre bienfait des services publics et de l'action de l'État. La mobilité sociale, c'est la possibilité de se déplacer dans l'échelle sociale au cours de sa vie ou d'une génération à l'autre. Une meilleure mobilité sociale permet par exemple à des enfants issus d'une famille pauvre d'accéder plus facilement à un niveau de vie plus élevé.

Il appert que dans les sociétés offrant un large éventail de services publics, la



« Si les Américains veulent vraiment vivre le rêve américain, ils devraient déménager au Danemark¹. »

mobilité sociale est plus grande. Par exemple, en comparaison avec la Grande-Bretagne ou les États-Unis, qui ne sont pas des modèles de mobilité sociale, la Finlande et la Norvège ont une mobilité sociale 2,5 fois plus élevée et le Danemark trois fois plus importante. Ainsi, les chances qu'un enfant pauvre puisse s'épanouir sont beaucoup plus grandes au Danemark qu'aux États-Unis.

En résumé

Un document du service de la recherche du Syndicat de la fonction publique du Québec résume très bien les bienfaits de l'action de l'État, des services publics et des programmes sociaux : « ... [ils] permettent une meilleure qualité de vie pour un plus grand nombre de citoyennes et de citoyens. C'est pour cette raison que les membres de plusieurs sociétés consentent à mettre en commun une partie relativement importante de leurs revenus, sous forme d'impôts et de taxes, afin de financer tous les services publics qui permettent de générer ces bienfaits et cette qualité de vie. »

¹ Extrait d'une conférence «How Economic Inequality Harms Societies» de Richard Wilkinson en juillet 2011.

POUR EN SAVOIR PLUS

- PARIENTY, Arnaud (2007), « L'ascenseur social est-il en panne ? », *Alternatives économiques*, n° 255 (février),
http://www.alternatives-economiques.fr/l-ascenseur-social-est-il-en-panne-_fr_art_208_24660.html
- SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC (2009). *Les services publics : mais pourquoi donc ?*, Service de la recherche, 41 p.
- Le site internet du *Equality Trust*, dont une partie est traduite en français, fournit une intéressante synthèse du livre *The Spirit Level* de Richard Wilkinson et Kate Pickett publié en 2009. Voir : <http://www.equalitytrust.org.uk/why/francais>

5 Le néolibéralisme : qu'est-ce que c'est ?



Néolibéralisme n'est pas un mot que l'on utilise fréquemment dans nos conversations avec une belle-sœur lors d'un BBQ au chalet ou avec un cousin dans la remontée mécanique de notre centre de ski favori. Pourtant, comprendre ce qu'est le néolibéralisme est l'une des clés fondamentales pour quiconque désire saisir la société dans laquelle nous vivons et les choix politiques qui nous sont proposés. Sa compréhension favorise également une participation active aux débats entourant les services publics, les impôts et le rôle de l'État.

Le néolibéralisme se définit simplement : il s'agit d'une **philosophie politique qui considère comme indésirable l'intervention de l'État dans l'économie et la société**. Cette philosophie s'appuie sur une théorie économique selon laquelle les mécanismes du marché¹, laissés entièrement libres, mènent au plus haut niveau d'efficacité et de richesse. En conséquence, l'intervention de l'État doit être minimale afin de ne pas fausser ou diminuer la prétendue « efficacité » intrinsèque du marché.

Le gouvernement doit donc privatiser les entreprises de propriété publique (comme l'ont été un grand nombre de compagnies aériennes, de chemins de fer ou d'énergie), permettre la concurrence dans les services à la population et diminuer les impôts et les taxes.

Aussi, selon les tenants du néolibéralisme, la plupart des réglementations et des lois sont considérées comme des contraintes qui viennent handicaper l'initiative et les choix de divers acteurs économiques. Ces défenseurs favorisent donc l'élimination de ces réglementations qui avaient pourtant permis de civiliser l'activité économique, notamment en protégeant mieux les travailleuses, les travailleurs et l'environnement. Finalement, les obstacles au commerce international et aux mouvements de capitaux doivent également être éliminés.

Un autre aspect fondamental de l'idéologie néolibérale est sa valorisation de l'individualisme et de la responsabilité individuelle. Les tenants du néolibéralisme diront que si des gens ne sont pas en mesure de se payer certains services fondamentaux parce qu'ils sont trop pauvres ou

¹ Notamment l'offre et la demande, les choix individuels et la concurrence.

n'arrivent pas à trouver un travail décent, ils doivent en porter la responsabilité. À eux de se débrouiller ! Il ne faudrait surtout pas être solidaire et les soutenir puisque cela correspondrait à encourager la dépendance et pénaliserait le succès. Cette vision étroite écarte le fait que le système économique actuel laissé à lui-même n'offre pas une réelle égalité des chances. L'État doit donc veiller à corriger cette situation.

L'influence marquante des théories économiques sur les sociétés

Le rôle joué par les États au sein des sociétés a historiquement été fortement influencé par les théories économiques dominantes. Avant la Grande Dépression des années 1930, la théorie économique dominante favorisait le laissez-faire. Ce « libéralisme » économique soutenait que le système d'économie de marché et le capitalisme s'autorégulaient, qu'ils étaient intrinsèquement efficaces et que l'État ne devait donc pas intervenir dans l'économie. En particulier, l'État ne devait pas se préoccuper de la répartition de la richesse malgré les inégalités très fortes qui existaient à l'époque.

Lors de la Grande Dépression, le capitalisme s'enlisa pendant de longues années. Cela discrédita complètement le libéralisme, et une nouvelle théorie économique, le keynésianisme², émergea. Cette nouvelle

théorie, qui a pris rapidement le devant de la scène, soutenait que l'État devait jouer un rôle central dans l'économie et au sein des sociétés. Il devait notamment assurer une répartition plus équitable de la richesse, ce qui favoriserait la relance économique en stimulant la consommation et l'investissement.

Cautionnés par la théorie keynésienne et favorisés par les luttes sociales intenses de l'époque, l'État social, les programmes sociaux et les services publics ont alors été mis en place à des degrés divers dans les pays développés jusqu'aux années 1970. Au cours de cette décennie, les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979 ont entraîné d'importants problèmes économiques (des taux de chômage et d'inflation simultanément élevés), ce qui a mis à mal la théorie keynésienne. On a assisté alors à un retour en force du libéralisme économique, cette idéologie du laissez-faire et du libre marché. L'ère du néolibéralisme s'amorçait. D'ailleurs, au sens étymologique, le mot *néolibéralisme* signifie simplement « nouveau libéralisme ».

À partir de la fin des années 1970, le néolibéralisme apparaît donc comme la nouvelle idéologie dominante et elle sera mise en application d'abord en Grande-Bretagne avec l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher, puis aux États-Unis avec le président Ronald Reagan, avant de se propager au reste du monde, au Canada et au Québec.

2 Du nom de l'économiste britannique John Maynard Keynes.

POUR EN SAVOIR PLUS

- BRIGADES D'INFORMATION CITOYENNE (2004). *Néolibéralisme : le vol organisé du bien commun*. Les fascicules des BIC, 12 p., www.quebec.attac.org/IMG/pdf/1c_neolib.pdf
- CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2005). *Défendre et valoriser nos services publics : colloques régionaux* (hiver), 65 p., http://csq.qc.net/fileadmin/CSQ/Internet/documents/portail_csq/documentation/enjeux_sociaux/services_publics/defendre-valoriser-services-publics.pdf
- GILL, Louis (2004). *Le néolibéralisme*, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM. 2^e édition entièrement revue et mise à jour, 84 p., http://classiques.uqac.ca/contemporains/gill_louis/neoliberalisme/neoliberalisme.pdf

6 Manifestations actuelles du néolibéralisme

Bien que le néolibéralisme ne représente qu'une école de pensée en économie politique, son influence dépasse très largement le champ de la théorie. Des politiques économiques et des orientations sociales, aux effets bien réels, nous sont imposées au nom de cette vision du monde.

Étranglement des services publics

L'idéologie néolibérale a d'abord poussé certains gouvernements à viser une réduction de la taille et des interventions de l'État. Malgré de nombreuses entreprises de « réingénierie », des comités d'experts ou des commissions sur la déréglementation, rares sont les gouvernements qui ont réussi à déterminer le « gras substantiel » qu'il faudrait couper dans l'appareil public. Leurs tentatives de réduire l'attachement des populations aux services publics s'avèrent aussi des échecs.

Incapables de justifier politiquement les réductions de services, les gouvernements procèdent donc par la **stratégie de la famine**. Au Québec, après avoir atteint le déficit zéro à la suite de mesures draconiennes, le gouvernement a dilapidé les surplus en réduisant les impôts. Pour les entreprises, Québec a aboli sa taxe sur le capital qui rapportait deux milliards par année. Au fédéral, le taux d'impôt sur les profits des entreprises est passé de 29 % à 15 % entre 2000 et 2012. Les contribuables québécois ont, pour leur part, vu leur contribution au trésor public diminuer de plusieurs milliards de dollars par année. Depuis 1980, les contribuables les plus

riches ont profité d'une réduction du taux d'imposition sur les revenus personnels dépassant les 200 000 \$, soit une diminution de 66 % à 53 %.

Privatisation graduelle

La privatisation graduelle des services publics et des programmes de l'État



Stratégie de la famine :

1. Réduire le financement de l'État afin de provoquer des déficits ;
2. Utiliser la menace de déficit ou la dette pour justifier l'imposition de coupes dans les budgets des services publics ;
3. Attendre que les compressions affectent la qualité des services ;
4. Présenter la privatisation comme une solution aux problèmes des services publics.

représente une autre stratégie visant la réduction du rôle du gouvernement. On cède les activités « périphériques » à des sous-traitants privés (cafétéria, entretien ménager, comptabilité, gestion des ressources humaines, chirurgies de routine, etc.). Aussi, on utilise les partenariats public privé pour la réalisation de grandes infrastructures. Cette privatisation rapporte rarement les économies souhaitées et affecte globalement la qualité des services.

La concurrence comme mot d'ordre

Aveuglés par une vision idyllique de la concurrence, les tenants du néolibéralisme voudraient favoriser cette dernière dans toutes les sphères de la société. Il faut ouvrir les frontières au commerce, laisser les investissements circuler librement, mettre les écoles et les hôpitaux en concurrence (d'où l'idée des palmarès) et briser les monopoles publics et syndicaux. Ils oublient que la concurrence peut inciter des producteurs à tourner les coins ronds en termes de qualité.

La compétitivité nationale comme mode d'intervention

Avec le néolibéralisme, on voit l'intervention économique des gouvernements passer de la stimulation de la consommation (prestations sociales généreuses, dépenses publiques et grands projets publics) vers un soutien à la compétitivité. Le succès de nos entreprises sur le marché mondial devient la clé de notre développement économique. Le gouvernement se met donc au service de l'industrie : déréglementation maximale afin de réduire les coûts, fourniture d'infrastructures et de programmes sur mesure et

aide financière. Le gouvernement s'assure aussi d'utiliser tous les mécanismes à sa disposition afin de restreindre les hausses salariales. Il procède à la fois par la réduction des protections légales entourant le travail et la syndicalisation et par l'imposition d'une austérité salariale chez ses propres employés.

Responsabilité individuelle et tarification

L'individualisme propre au néolibéralisme entraîne la valorisation des politiques axées vers la « responsabilisation ». Par exemple, l'accès à l'aide sociale devient de plus en plus conditionnel à la participation à des parcours d'intégration basés à la fois sur des mécanismes d'aide et de punition. L'objectif est de forcer l'intégration à un emploi, même s'il est de mauvaise qualité. Pour responsabiliser les citoyens, on cherche de plus en plus à leur faire payer un droit d'accès aux services publics. La tarification s'impose alors (frais de scolarité, ticket modérateur, etc.).

Poursuivre la résistance

Voilà 30 ans que les néolibéraux veulent mettre de l'avant ces différentes politiques. Pourtant, force est de constater que la résistance sociale et le gros bon sens ont tout de même réussi à limiter les dégâts.

Il nous faut par contre rester vigilants, puisqu'ils s'attaquent à notre capacité de résistance. Ils réduisent le financement public des groupes populaires, viennent limiter les capacités d'organisation du mouvement syndical et s'accaparent l'espace médiatique.

Seules notre solidarité et notre capacité à défendre nos valeurs pourront bloquer leur victoire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- MERCIER, Lucie, Jean-Marc PIOTTE et Claude VAILLANCOURT (2010). « Nos services publics, un trésor collectif en péril », *À bâbord !*, n° 33 (février/mars), www.ababord.org/spip.php?rubrique106
- CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2005). *Défendre et valoriser nos services publics* (hiver), 65 p., http://csq.qc.net/fileadmin/CSQ/Internet/documents/portail_csq/documentation/enjeux_sociaux/services_publics/defendre-valoriser-services-publics.pdf

7 La mystification entourant la dette du Québec

« La dette était de 111,5 milliards en 2004 ; elle était rendue il y a quelques jours à 245 milliards et elle augmente de 11,3 milliards par année [...]. Les Québécois sont parmi les plus endettés des peuples, mais ils nagent dans le bonheur ! Pour l'instant. Car les seuls intérêts à payer sur la dette nous étouffent toujours un peu plus. Le service de la dette atteignait 7,8 milliards \$ dans le budget de l'an dernier. Il est devenu le troisième poste budgétaire en importance [...]. L'avenir est sombre. ».

J. Jacques Samson¹



La dette publique est le royaume de la désinformation comme l'illustre tristement l'extrait ci-dessus truffé de faussetés, de demi-vérités et de distorsions. Il faut dire que ce sujet complexe se prête bien à toutes les manipulations.

D'emblée, l'auteur de la citation amalgame deux définitions de la dette : la dette brute du gouvernement du Québec et la dette totale du secteur public, en comparant les données se rapportant à l'une avec celles de l'autre. Cela revient à comparer des pommes avec des oranges. D'abord, les 111,5 milliards de 2003 ont été révisés depuis à 129 milliards, correspondant à 53,5 % du PIB, à la suite de diverses réformes qui ont élargi le nombre d'organismes inclus dans la comptabilité du gouvernement, avec comme corollaire l'ajout de leurs dettes respectives. En 2011, la dette

brute atteint 173,4 milliards, soit 54,6 % du PIB. En ce qui concerne le poids économique, la variation depuis 2003 n'est pas dramatique. Elle s'explique surtout par les effets de la récession.

Quant à la dette du secteur public, elle comprend, outre la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec et des autres entreprises du gouvernement, des municipalités, des universités autres que l'Université du Québec. La dette du secteur public s'établit à 234,7 milliards en 2011, soit 74 % du PIB. Elle totalisait 178,4 milliards en 2003, soit 73,9 % du PIB. Encore là, le poids économique de la dette ainsi définie n'a guère varié.

¹ Le Journal de Montréal / Québec, pages Opinions, encart spécial du 13 mars 2012.



On aura remarqué notre insistance sur les mesures relatives (en proportion de la taille de l'économie). Les chiffres absolus frappent peut-être davantage l'imagination, mais les chiffres relatifs donnent une meilleure idée de la capacité d'un État à soutenir la dette publique et facilitent les comparaisons.

Soit dit en passant, le chiffre de 245 milliards évoqué provient du « compte de la dette » inventé par le très néolibéral Institut économique de Montréal (IEDM) dans le but de terroriser les petits enfants. Tant qu'à chercher à impressionner, l'IEDM aurait pu faire le même exercice avec la dette du gouvernement américain qui s'élève à 15 500 milliards de dollars (15 suivi de douze zéros).

En ce qui a trait aux intérêts sur la dette du gouvernement, ils sont passés de 6,7 milliards en 1997-1998 à 7,8 milliards en 2011-2012. La progression en 14 ans a été beaucoup moins forte que celle des revenus du gouvernement. En conséquence, la part des revenus consacrée au service de la dette a diminué de 18,8 % à 11,9 % au cours de cette période. Cette réduction de 6,9 points de pourcentage représente des économies annuelles de 4,8 milliards. Et effectivement, le service de la dette constitue le troisième poste

budgétaire, cela, depuis le tournant des années 1980. Voilà toute une nouvelle!

Si l'état des finances publiques était aussi mauvais que certains veulent le faire croire, le Québec pourrait-il emprunter aux taux avantageux actuels? Le taux moyen d'intérêt qui s'applique aux emprunts du gouvernement est de 4,6 % pour des échéances moyennes de 11,3 ans. C'est encore loin des 35 % à 45 % exigés par les marchés financiers pour prêter à la Grèce.

Il est vrai que la dette publique augmente, mais ce n'est pas pour payer les « dépenses d'épicerie ». Les quatre cinquièmes de l'accroissement de la dette depuis la fin des années 1990 sont attribuables aux investissements engagés par le gouvernement dans ses entreprises et dans les infrastructures pour remettre en état des équipements collectifs vieillissants. L'autre cinquième s'explique par les déficits encourus ces dernières années en raison de la crise économique, mais aussi par des allègements fiscaux consentis aux particuliers (950 millions en 2008) et aux entreprises (2 milliards découlant de l'abolition de la taxe sur le capital).

Au fond, les exagérations et faussetés colportées sur l'endettement public n'ont d'autre objectif que de justifier des politiques antisociales de diminutions des services publics, soi-disant dans l'intérêt des générations futures. C'est une mystification. La meilleure façon de rendre service à ces générations, c'est encore de bâtir un pays doté de services sociaux, de services éducatifs et de santé de haute qualité, d'équipements collectifs et d'infrastructures développées et bien entretenues qui serviront de fondement social et économique solides pour la croissance future.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Une version longue de ce texte est accessible sur le site internet de la CSQ :
<http://csq.qc.net/actualites/opinions/nouvelle/news/la-mystification-entourant-la-dette-du-quebec.html>
- GILL, Louis (2010). « L'heure juste sur la dette du Québec », Économie autrement, (juin),
http://www.economieautrement.org/IMG/pdf/Gill_Dette_Heurejuste.pdf

8 Vieillessement : choc démographique ou discours démagogique ?



Entre le discours et la réalité – Comprendre les perspectives démographiques

En 2003, la publication des perspectives démographiques par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) avait donné lieu à de hauts cris évoquant le « choc démographique » auquel serait confronté le Québec dans les années à venir. On ne cessait de parler de l'importante pression qu'aurait le vieillissement de la population sur les finances publiques par l'accroissement des coûts du système de santé. De plus, on brandissait le « spectre » des pénuries de la main-d'œuvre, pénuries qui remettaient en cause la croissance économique québécoise.

En fait, l'ISQ présentait ainsi ses données :

Si la tendance démographique des dernières années se poursuit, la population du Québec peut encore compter sur quelques années de gain. De 7,5 millions de personnes en 2003, elle pourrait croître jusqu'à 8,1 millions en 2031, avant de basculer dans un déclin d'abord lent, puis de plus en plus marqué.

En 2011, le bilan démographique publié par l'ISQ indiquait qu'au 1^{er} janvier 2011, la population du Québec était estimée à 7 940 200 personnes. Selon ce bilan, la population du Québec devait franchir le cap des 8 millions avant la fin de l'année 2011.

Que retenir de ces données ?

L'ISQ présente ses perspectives démographiques selon trois scénarios possibles : un scénario de référence qui regroupe les hypothèses les plus plausibles, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les discours alarmistes s'appuient sur les scénarios les plus pessimistes et, pire, ils tendent à faire croire que ce qu'on prévoit est déjà réalité !

Également, il est important de se rappeler que des perspectives démographiques sont des scénarios et, conséquemment, ne sont pas la réalité. Qui plus est, force est d'admettre que même le scénario de référence établi par l'ISQ a été sous-estimé en 2003 et en 2006.



Des recherches menées à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et à l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ), sans parler d'un nombre de chercheurs universitaires, ont démontré que les changements démographiques annoncés sont loin d'être catastrophiques.

Le gouvernement préfère-t-il les mesures de détention aux mesures de rétention ?

Si le gouvernement était effectivement préoccupé par la problématique et les effets du vieillissement de la main-d'œuvre, ne prendrait-il pas les mesures appropriées pour favoriser le maintien **volontaire** en emploi ? En 2009, l'âge médian de la retraite au Québec se situait à 59,9 ans. Dans le budget 2012 du gouvernement du Québec, le ministre Bachand annonçait des mesures incitatives en faveur du maintien en emploi

pour les personnes de 65 ans et plus. Il sera plus de cinq ans trop tard !

Quant au maintien en emploi dans le secteur public, le rapport de la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et les travailleurs expérimentés, faisant état du fait que les travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic prennent leur retraite presque deux ans plus tôt que les autres travailleurs, soulignait que l'État employeur, en matière d'organisation du travail, était loin de donner l'exemple. Pour la Commission, plusieurs facteurs ont contribué à la détérioration du climat de travail dans les services publics au cours des dernières années et, conséquemment, ont eu un effet négatif sur la rétention et le maintien en emploi des travailleuses et des travailleurs.

Ne sommes-nous pas en droit de nous attendre à ce que l'État, en tant que gouvernement et en tant qu'employeur, soit partie prenante de solutions qui créeront les conditions à un véritable maintien en emploi sans brandir les raisons économiques liées aux coûts des systèmes de pension comme la seule solution de rechange au problème du vieillissement de la main-d'œuvre ?

POUR EN SAVOIR PLUS

- AREQ-CSQ (2010) *Santé et vieillissement : mythes et réalité*, <http://areq.qc.net/dossiers/sante-et-veillissement-mythes-et-realite/>
- CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2004) *Le « choc » démographique : réalité ou prétexte*, Dossier de recherche, (octobre) <http://cbcsq.qc.net/sites/1679/documents/main/D11480.pdf>
- CARON, Laurier (2005) *Le vieillissement de la population : ne cédon pas à la panique*, Options CSQ, n° 23 (hiver) <http://evb.csq.qc.net/sites/1672/documents/p45.pdf>
- CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2012) *Maintien au travail et retraite : quels enjeux autour du vieillissement de la main-d'œuvre ?* Document déposé au Conseil général de la CSQ (21-23-24 février), https://www.accescsq.ca/fileadmin/CSQ/Extranet/Instances_CSQ/CG/prive/2012-02/A1112-CG-046.pdf
- INSTITUT DU NOUVEAU MONDE (2010). *Le Québec vieillit : une chance ou un problème ?* Cahier spécial publié dans Le Devoir à l'occasion du Rendez-vous des générations de l'Institut du Nouveau Monde (14 octobre), http://www.generation.inm.qc.ca/media/Document_reference_RVG.pdf

9 Vieillessement de la population et coûts de santé

L'impact du vieillissement de la population sur les coûts du système public de santé est souvent présenté par les détracteurs des services publics comme un argument justifiant la privatisation des services de santé. Or, une analyse sérieuse de la question montre que cet impact constitue bien plus un épouvantail qu'un fait avéré. Avec l'aimable autorisation de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ), nous reproduisons ici une partie du texte d'un dépliant conçu par l'Association et qui remet les pendules à l'heure¹.

- Arrêtons de GÉNÉRALISER! Ce n'est qu'une minorité de personnes âgées qui a besoin de soins coûteux de santé, comme l'ensemble de la population d'ailleurs.

« En 2009, ce n'est que 3 % des personnes âgées de 65 ans et plus qui sont hébergées en CHSLD... ce n'est qu'après l'âge de 85 ans que l'option de quitter son domicile prend plus d'ampleur. »

Paule Laramée,
Association québécoise d'établissements
de santé et de services sociaux (AQESSS),
blogue *Personnes âgées et société* :
enjeux et perspectives, 2010

- Il est FAUX d'accuser les personnes âgées de la hausse des coûts de santé.

« Le vieillissement n'est pas la principale cause de la croissance des coûts dans le secteur de la santé. »

Groupe de travail sur le financement
du système de santé,
présidé par Claude Castonguay,
En avoir pour notre argent, 2008



Cette augmentation des coûts de santé

« ... depuis 10 ans provient principalement de la croissance des dépenses de médicaments (11,6 %), des immobilisations (8,7 %) et de la rémunération des médecins (5,5 %). »

Comité consultatif sur l'économie
et les finances publiques, *Le Québec face
à ses défis*, fascicule 1, 2010

à laquelle s'ajoute le coût des nouvelles technologies et

« ... l'utilisation accrue des services de santé... En moyenne, chaque Canadien a reçu plus de soins de santé en 2007 qu'en 1998, quel que soit son âge, aussi bien à 40 ans qu'à 65 ans et plus. »

Conseil canadien de la santé,
*La valorisation de l'argent : renforcer le
système canadien des soins de santé*, 2009

¹ Pour la référence exacte du dépliant, voir l'encadré *Pour en savoir plus*.

- C'est malhonnête de dire que les personnes âgées sont en train de vider la caisse et qu'il ne restera que des miettes pour celles et ceux qui suivent.

« La grande majorité des personnes âgées d'aujourd'hui sont autonomes, en bonne santé, socialement actives et économiquement indépendantes. »

Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Un défi de solidarité – Les services aux aînés en perte d'autonomie*, 2005

À preuve :

- Elles paient des impôts (au fédéral et au provincial) ;
- Elles consomment des biens et des services ;
- Elles paient des taxes municipales et scolaires ;
- Elles paient une large contribution pour être logées et soignées dans les centres d'hébergement (publics et privés) quand elles en ont besoin ;
- Elles viennent en aide à leurs proches et leur apportent souvent un soutien financier ;
- Elles ont des épargnes et des biens qu'elles n'emporteront pas au paradis ;
- Elles font beaucoup de bénévolat dans leur communauté.

De plus, elles ont doté le Québec de services publics enviables qui profitent à toute la population (assurance maladie, soins de santé et de services sociaux, système d'éducation public, gratuit et accessible à tous, congés parentaux, services de garde, aide sociale, etc.).

- Si les soins à domicile et l'accès à un médecin de famille devenaient une PRIORITÉ, il y aurait moins de personnes âgées dans les hôpitaux.

« L'accès à un médecin de famille et à des soins de première ligne est la base d'un système de santé efficace. »

Louis Godin, M.D.,
président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, CNW Telbec, 2010

« La médecine de première ligne est le parent pauvre du système de santé avec moins de 3 % du budget. À capacité égale, un traitement coûte 10 \$ à domicile, 20 \$ dans une famille d'accueil et 100 \$ dans un centre d'hébergement de longue durée. »

Réjean Hébert, Ph. D.,
Université de Sherbrooke, *L'Hebdo Journal*,
« Le système de santé face au vieillissement de la population, 2008

« Le vieillissement n'est pas une catastrophe, mais un grand défi pour notre système de santé... Il faut se centrer sur les soins à la personne plutôt que sur les structures. »

François Béland, Ph. D., Université de Montréal, Entrevue réalisée par l'AREQ, 2010

- La population vieillit et c'est une BONNE NOUVELLE !

« La croyance persistante que notre population vieillissante menace le système de santé est un mythe. »

Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé,
Mythe : la population vieillissante submergera le système de soins de santé, 2001

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le dépliant complet de l'AREQ-CSQ est disponible à l'adresse internet suivante :
http://areq.qc.net/fileadmin/user_upload/Divers/AREQ-_30376-v1-Pinocchio_-_D%C3%A9pliant_2011.PDF
- CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2011). *La contribution santé*. (février). 4 p.
http://csq.qc.net/fileadmin/CSQ/Internet/documents/portail_csq/documentation/sante/bulletins_speciaux_sante/contribution_sante.pdf
- HÉBERT, Guillaume et Jean-François LANDRY (2008). *Le Québec bénéficierait-il d'une présence accrue du privé en santé ? – Note socio-économique*, Institut de recherche et d'information socio-économique, (février), 10 p. <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2011/09/Le-Qu%C3%A9bec-b%C3%A9n%C3%A9ficierait-il-dune-pr%C3%A9sence-accrue-du-priv%C3%A9-en-sant%C3%A9.pdf>

10 Des mythes à déboulonner : les retraites

Depuis quelque temps, il est abondamment question des régimes de retraite à prestations déterminées. Dans ces régimes, dont fait partie le RREGOP¹, le montant de la rente est connu d'avance, en fonction du nombre d'années cotisées. Plusieurs d'entre eux traversent actuellement une période difficile. Les médias et les groupes de droite tentent d'alimenter la jalousie et la hargne de la population envers le personnel de l'État, en laissant entendre que les régimes de retraite du secteur public sont trop généreux et mettent en péril les finances publiques. Confrontons quelques mythes et préjugés à la réalité des faits.

1^{er} mythe

Le RREGOP est au bord de la faillite!

Réalité

FAUX. La dernière négociation dans les secteurs public et parapublic a permis d'assurer à long terme le financement du RREGOP. La caisse des personnes participantes au RREGOP est capitalisée à environ 103 % et celle du gouvernement à environ 56 %, pour une capitalisation globale d'environ 80 %. Ce pourcentage correspond aux seuils généralement jugés acceptables. **La santé financière à très long terme du RREGOP est assurée de manière plus que satisfaisante.**

2^e mythe

Il faudra travailler jusqu'à 75 ans pour obtenir une rente décente du RREGOP!

Réalité

FAUX. Lors de la dernière négociation dans les secteurs public et parapublic, les décisions nécessaires au **maintien des conditions actuelles d'admissibilité à la retraite** ont été prises. De plus, au lieu de pénaliser davantage les départs hâtifs à la retraite, comme ce sera le cas à la Régie des rentes du Québec (RRQ) à partir de 2014, il a plutôt été convenu d'instaurer un **incitatif positif pour repousser la prise de retraite** en permettant d'accumuler jusqu'à 38 ans de service au lieu de 35 aux fins de calcul de la rente de retraite (maximum de 76 % au lieu de 70 %), tout en maintenant le droit de quitter sans pénalité à 35 ans de service.



3^e mythe

Le RREGOP est un régime de retraite « chromé »!

Réalité

FAUX. Le RREGOP est un **régime de retraite responsable** eu égard à l'**équilibre** entre les bénéfices accordés aux personnes participantes et la **capacité de payer à parts égales** de celles-ci et de l'État québécois. Pour en juger, voici les principales caractéristiques du RREGOP :

- **partage égal des coûts (50-50)** entre les personnes participantes et le gouvernement (comparativement à une participation de 60 %, 65 % ou 70 % de l'employeur dans bien d'autres régimes) ;
- **critères de retraite sans réduction actuarielle à 35 ans de service ou 60 ans d'âge** (comparativement à d'autres régimes permettant des départs plus hâtifs) ;
- en 2010, la « retraite dorée » des personnes **retraitées du RREGOP** atteignait **en moyenne** la somme « astronomique » de **17 767 \$ par année** (Wow! Digne des joueurs de hockey!).

¹ Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

4^e mythe

Les régimes de retraite tel le RREGOP vont mener le Québec à la faillite comme la Grèce!

Réalité

FAUX. Cette prétention que la **dette** reliée au RREGOP est **hors de contrôle**, qu'elle **augmente de façon exponentielle** et qu'elle met l'État en **faillite** est probablement **la pire et la plus amplifiée des faussetés** véhiculées par les médias. Dans les faits, le **passif net** de l'ensemble des régimes de retraite du gouvernement du Québec représentait **21,8 % du produit intérieur brut (PIB) en 1997-1998**, alors qu'il n'est que de **9 % du PIB en 2011-2012**. Autrement dit, le poids relatif des engagements du gouvernement envers ses régimes de retraite (passif net) par rapport à l'enrichissement collectif (PIB) **ne va pas en augmentant, mais bien en diminuant!**

5^e mythe

Les contribuables doivent payer, par leurs impôts, la retraite du personnel de l'État!

Réalité

FAUX. Rappelons que les **rentes de retraite** font partie de la **rémunération globale** et qu'il s'agit d'un **salaire différé**. Ce n'est pas un privilège indu ni un cadeau, mais bien une **partie de salaire légitimement gagnée**. Ce mythe semble laisser croire que le RREGOP est **gratuit** pour le personnel de l'État. **C'est loin d'être le cas!** Par exemple, en 2012, il en coûtera plus de **2 500 \$** de cotisations pour un salaire de **45 000 \$!**

6^e mythe

Le gouvernement assume seul le déficit et les risques liés au RREGOP!

Réalité

FAUX. Depuis 1982, les **coûts du RREGOP** sont **partagés à parts égales (50-50)** entre le gouvernement et les personnes participantes. Quand les rendements ne sont pas satisfaisants, les **personnes participantes en assument tout autant les conséquences** que le gouvernement. C'est d'ailleurs pourquoi elles ont commencé à payer davantage, le taux de cotisation étant passé de 8,19 % en 2010 à 8,69 % en 2011, puis à 8,94 % en 2012. **Il augmentera à 9,18 % en 2013, soit une hausse de 12 % en trois ans.**



POUR EN SAVOIR PLUS

- CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2012). *Le RREGOP : Mythes et réalités*¹. http://csq.qc.net/fileadmin/CSQ/Internet/documents/portail_csq/documentation/retraite/rregop-mythes-realites.pdf
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2011). *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*.
- COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCE. *Rapport annuel de gestion 2010*.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES (2010-2011). *États financiers consolidés du gouvernement du Québec*.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES (2011-2012). *Plan budgétaire 2011-2012, Section I*.
- RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC (2010). *Portrait du marché de la retraite au Québec*, 2^e édition.

¹ Ce document indique la source de tous les chiffres présentés dans cette fiche.

11 Notre vision de la fiscalité

Le débat sur les services publics est constamment ramené à la question de leur financement. Inexorablement, on nous rappelle que nous n'avons pas les moyens, que notre fardeau fiscal est déjà assez élevé ou qu'il serait plus économique de les privatiser. Évidemment, peu importe les entoureloupettes fiscales ou les systèmes de tarifs, c'est toujours nous, les citoyens, qui finissons par payer pour les services de l'État. Nous ne contestons pas cette réalité. Par contre, le mode d'imposition et la répartition de la contribution entre chacun des citoyens, qu'ils soient plus ou moins aisés, doivent être l'objet de débats et de choix politiques. À ce sujet, la société québécoise a traditionnellement favorisé un système fiscal progressif, mais les dernières décennies ont vu monter une contestation de cet acquis.

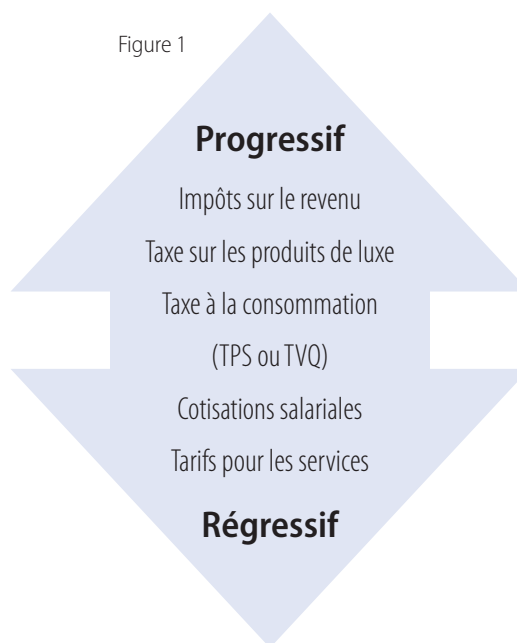


Les valeurs au cœur de notre vision de la fiscalité

- **La solidarité** signifie que nous payons collectivement pour les services publics afin de les rendre universellement accessibles à l'ensemble de nos concitoyens, peu importe leur statut social.
- **La répartition de la richesse** fait partie de la mission première de la fiscalité. En exigeant des contribuables les plus favorisés une contribution plus importante, nous reconnaissons qu'ils doivent une grande part de leur succès personnel aux appuis et aux privilèges que la société leur donne.
- **L'équité** implique que la contribution aux finances publiques doit refléter la capacité de chacun à payer et doit s'adapter selon les contextes (nombre de personnes à charge, emploi autonome, etc.).
- **L'efficacité** est recherchée sur deux fronts. Premièrement, le régime fiscal doit être simple afin que les citoyens puissent le comprendre aisément et qu'il soit facile et économique à administrer par le gouvernement. Deuxièmement, il ne doit pas encourager les comportements néfastes.

On dit qu'un régime est progressif lorsque le pourcentage d'imposition augmente au fur et à mesure que le revenu des contribuables augmente. Ainsi, un contribuable pauvre payera 10 % de ses revenus en impôts, alors qu'un contribuable plus riche contribuera à hauteur de 40 %. Cette progressivité est justifiée par la notion économique de « l'utilité marginale décroissante » des revenus : le bien-être ou le plaisir que procure chaque nouveau dollar gagné diminue à mesure que l'on s'enrichit. L'effet de cent dollars supplémentaires sur le bien-être d'un pauvre est beaucoup plus important que sur celui d'un millionnaire. Ainsi, pour exiger un « sacrifice équivalent » pour chaque citoyen, il est normal d'exiger une contribution plus forte aux citoyens plus aisés.

Figure 1



Un régime fiscal fortement appuyé sur l'impôt progressif répond assez bien à ces valeurs.

Comme l'indique la Figure 1, les différents mécanismes de financement des services publics contribuent plus ou moins à la redistribution des revenus. Sous prétexte que chacun doit payer sa

« juste part », le gouvernement actuel préconise des tarifs plus élevés en échange de diminutions de l'impôt. Il faut comprendre qu'il met ainsi de l'avant une vision individualiste de la justice et s'éloigne de l'idéal de solidarité qui devrait être au cœur de notre régime fiscal.

POUR EN SAVOIR PLUS

- FORTIER, Francis, Guillaume HÉBERT et Philippe HURTEAU (2010). *La révolution tarifaire au Québec – Rapport de recherche*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, (octobre), 44 p.
http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/la_revolution_tarifaire_au_quebec
- HARVEY, Pierre-Antoine (2008). *Portrait de la fiscalité et de ses perspectives au Québec* Centrale des syndicats du Québec (mai), 92 p. http://csq.qc.net/fileadmin/CSQ/Internet/documents/portail_csq/documentation/notes_rapports_de_recherche/portrait_fiscalite_perspectives_quebec.pdf
- SECRÉTARIAT INTERSYNDICAL DES SERVICES PUBLICS (2011). *Pour un Québec qui progresse* (janvier), 26 p.
<http://www.sisp.qc.net/publications/orientations-prebudgetaires-2011-2012/index.html>

12 Financer les services publics : c'est possible !



L'organisation du régime fiscal n'est pas une fatalité, elle résulte des choix politiques et des valeurs que nous souhaitons défendre comme société. Pour assurer un financement adéquat de nos services publics tout en défendant une plus forte solidarité et un meilleur partage de la richesse, plusieurs réformes peuvent être mises en place :

- Ajout d'un quatrième taux d'imposition de 28 % pour les revenus imposables de plus de 127 000 \$. L'impôt fédéral comporte déjà un palier semblable. Rappelons que le taux maximal d'imposition a déjà été de 33 % dans les années 80 ;
- Instauration d'une taxe sur les produits de luxe (bijoux, yachts, véhicules haut de gamme, etc.) comme cela se pratique en Europe.

L'équité entre les individus et les entreprises a été compromise à la suite de la baisse du taux d'imposition des profits des entreprises et de l'abolition de la taxe sur le

capital. Quelques mesures pourraient nous permettre de nous approcher d'une plus grande équité :

- Réduction des crédits d'impôt et des congés fiscaux pour les entreprises profitables. Cela permettrait de concentrer l'action gouvernementale sur les secteurs fragiles ;
- Instauration d'un impôt minimum pour les entreprises équivalant à 1,5 % du revenu net des entreprises.

La valorisation de nos ressources naturelles doit être encadrée de manière à limiter les dégâts environnementaux, mais aussi de manière à ce que l'enrichissement profite aux communautés et non seulement aux entreprises, souvent multinationales.

- Le système de redevances doit être bonifié pour refléter la valeur réelle de la production des entreprises ou le niveau des prix des ressources sur les marchés. Malgré une augmentation récente des redevances sur les profits des compagnies



minières, le Québec demeure toujours sur le podium du palmarès des eldorados pour ces entreprises.

- En échange de l'accès aux ressources, le gouvernement devrait s'assurer qu'il y aura une transformation de celles-ci sur le territoire québécois. Cela maximiserait la création d'emplois et les retombées fiscales.

Aussi, quelques réformes simples permettraient d'augmenter l'efficacité de notre système fiscal et de décourager quelques comportements néfastes :

- Instaurer une taxe verte sur les produits et les services non essentiels qui sont polluants ;
- Mettre fin à l'évasion fiscale des individus en éliminant quelques crédits d'impôt qui ciblent uniquement les mieux nantis (ex. : l'exemption partielle des gains de capital) ;
- Mettre en œuvre une stratégie pour limiter le recours aux paradis fiscaux.

Si, comme société, nous souhaitons bénéficier de services publics de qualité, nous devons accepter la mise en commun de ressources au moyen des impôts et des taxes. Ensemble, nous pouvons travailler afin de construire une fiscalité solidaire, équitable et efficace. Une fiscalité qui permet l'émergence d'une société juste offrant à chacun une meilleure qualité de vie.

POUR EN SAVOIR PLUS

- FORTIER, Francis, Guillaume HÉBERT et Philippe HURTEAU (2010). *La révolution tarifaire au Québec – Rapport de recherche*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, (octobre), 44 p.
http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/la_revolution_tarifaire_au_quebec
- GOUIN, Pierre et Gabriel STE-MARIE (2012). *Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois*, Institut de recherche en économie contemporaine (février), 43 p.
<http://www.irec.net/index.jsp?p=35&f=917>.
- SECRÉTARIAT INTERSYNDICAL DES SERVICES PUBLICS (2011). *Pour un Québec qui progresse* (janvier), 26 p.
<http://www.sisp.qc.net/publications/orientations-prebudgetaires-2011-2012/index.html>